

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 – 049

Approuvant la signature d'une convention pour la représentation d'une animation/spectacle « A la recherche de Jeannot Lapin » au sein de la MPE.

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des animations proposées à la Maison de la Petite Enfance, la Ville de Marcoussis souhaite faire venir SARL « la ferme Tiligolo », pour la représentation d'une animation/ spectacle « A la recherche de Jeannot Lapin » pour le MACF et le RPE

DÉCIDE

ARTICLE 1

Une convention signée avec SARL " LA FERME DE TILIGOLO ", La Gaudrière, 79150 SAINT MAURICE ETUSSON.

ARTICLE 2

Une convention concernant la représentation d'une animation/ spectacle « A la recherche de Jeannot Lapin » pour les services de la Maison de la Petite Enfance :

- Multi accueil Collectif,
- Accueil Familial,
- Relais Petite Enfance.

ARTICLE 3

Une convention signée pour 3 séances prévues le 06 juin 2024, à 9h, 10h15 et 16h.

ARTICLE 4

Le montant de cette prestation s'élève à 1120 euros TTC (forfait minimum pour 200 enfants pour la journée et les 3 séances).

N° 2024 – 049

ARTICLE 5

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable publique.

ARTICLE 6

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 01 mars 2024

Le Maire,
Olivier Thomas

